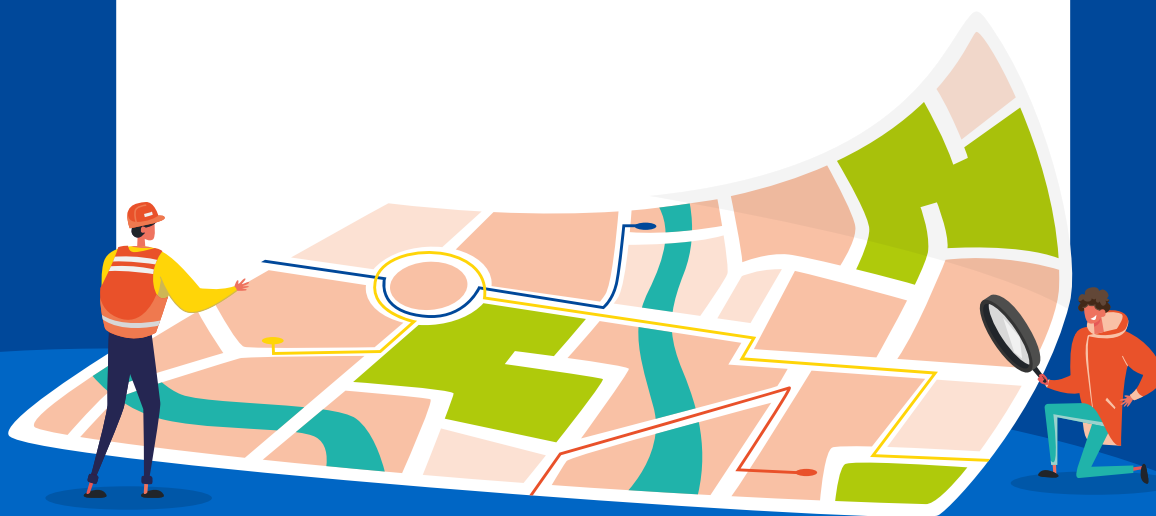


POURQUOI LE PCRS

Plan de Corps de Rue Simplifié

VOUS CONCERNE ?



sdey

Syndicat Départemental
d'Énergies de l'Yonne



Le PCRS

Le Plan de Corps de Rue Simplifié

LA RÉGLEMENTATION

Dès 2014, après la réforme des DT-DICT de 2012, la mise en place d'un PCRS s'est avérée indispensable pour le repérage des réseaux.

En France, il n'existe jusqu'à lors aucun fond de plan suffisamment précis pour accueillir les réseaux en classe A tel que décrit dans la réforme des DT-DICT.

Aujourd'hui, la création de ce nouveau fond de plan est un véritable enjeu pour améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'informations entre la collectivité, les gestionnaires de réseaux et les entreprises de travaux.

Le but de ce duo PCRS / Réseaux en classe A étant d'améliorer la sécurité des personnes et des biens lors de travaux à proximité de réseaux enterrés.

C'est un atout essentiel pour le territoire.

Pour tous les gestionnaires de réseaux, au 1^{er} janvier 2026, l'utilisation du PCRS comme fond de plan sera obligatoire.

AVANT LA RÉGLEMENTATION

On dénombrait 400 000 dommages par an sur les réseaux.

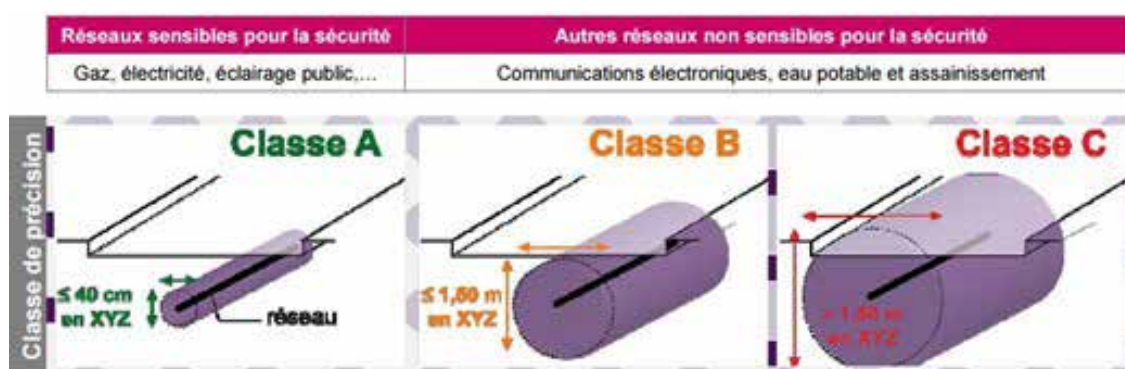
Il sont aujourd'hui évalués à 65 000 et tendent à réduire encore avec l'arrivée d'un PCRS sur les territoires.

Les communes, EPCI, départements : tous concernés

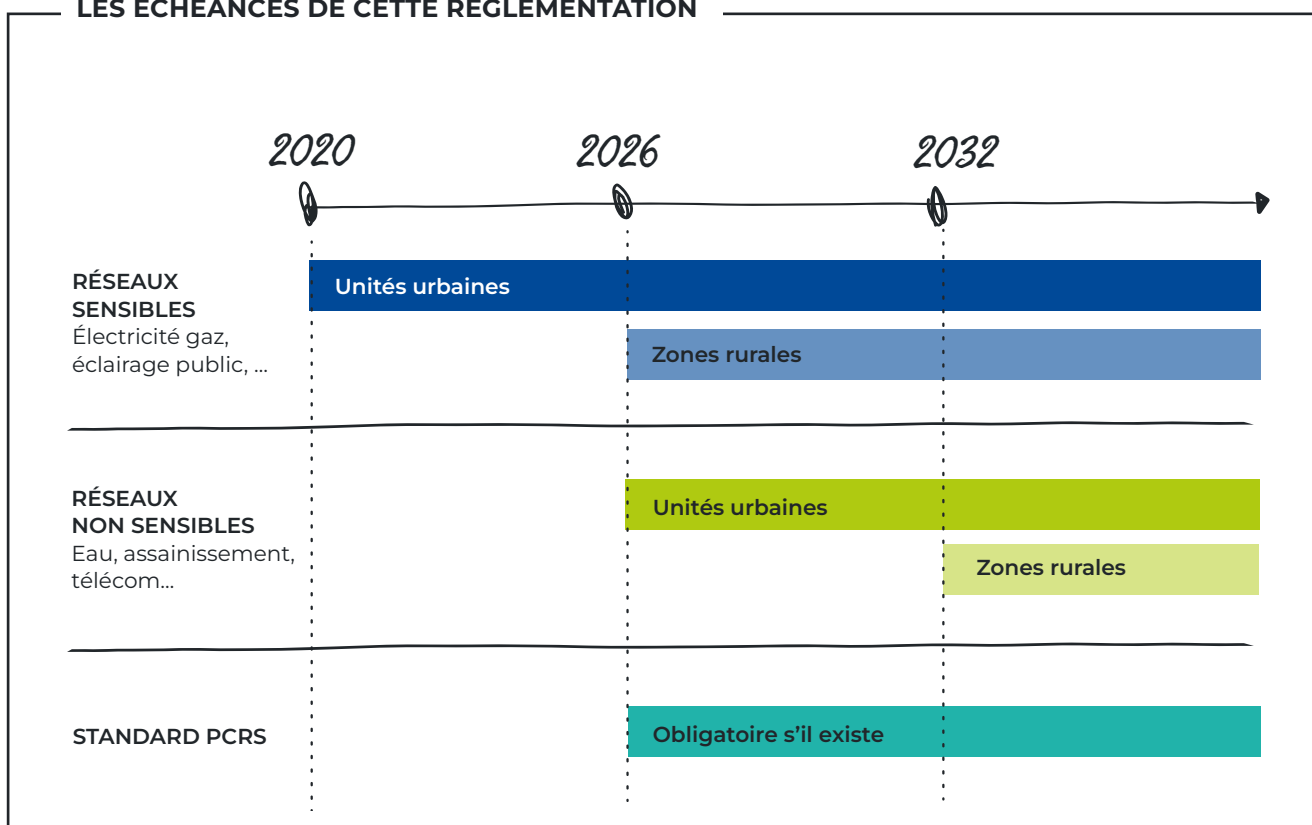
LES ENJEUX

Un fond de plan précis pour un repérage facilité des réseaux sensibles relevé en classe A.

En effet, depuis 2012, les réseaux sensibles doivent être localisés avec une classe de précision A (incertitude maximale ≤ 40 cm, soit un levé terrain à 10 cm). Les réseaux sensibles en classe B ou C doivent faire l'objet d'investigations complémentaires pour être en classe A (à la charge du maître d'ouvrage et/ou du gestionnaire de réseaux). Tout réseau neuf doit être localisé en classe A.

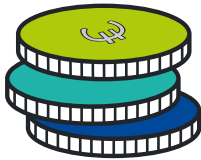


LES ÉCHÉANCES DE CETTE RÉGLEMENTATION



Le SDEY est l'organisme référent dans l'Yonne (Autorité Publique Locale Compétente - APLC), il coordonne et pilote la démarche sur le territoire.

POURQUOI MUTUALISER ?



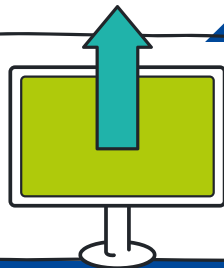
Pour répartir les coûts de production et de gestion pour l'ensemble des acteurs concernés par un espace commun. Les conventions et les cofinancements avec les différents exploitants de réseaux nationaux ou locaux, publics ou privés (ENEDIS, ENGIE, RTE, GRTgaz, Orange, UEM, ES, Véolia, etc.) assurent l'utilisation d'un fond de plan commun.



Pour faciliter les échanges le PCRS devient le référentiel unique et le support commun à tous les partenaires (publics ou privés).



Pour garantir la qualité des données la standardisation est gage de qualité et contribue à diminuer les risques d'accident.



Pour faciliter, centraliser et gérer la mise à jour dans le cadre d'une démarche commune et partagée, les mises à jour sont continues et facilitées.

Pour aller plus loin et porter un projet commun à long terme

LE JUMENT NUMÉRIQUE, UN PROJET À DÉVELOPPER ENSEMBLE

Un jumeau numérique est la réplique virtuelle d'un territoire réel tel qu'il fonctionne, c'est un socle de modèles de simulation ; cela peut être utile pour analyser l'impact environnemental d'un projet de construction.

C'est un outil d'aide à la décision qui permet de scénariser différents aménagements et de faire des choix en matière d'urbanisme et de développement économique.

Le SDEY a récolté une grande quantité de données avec le PCRS. Le passage du 2D à la 3D apparaît comme une évidence et est techniquement accessible.

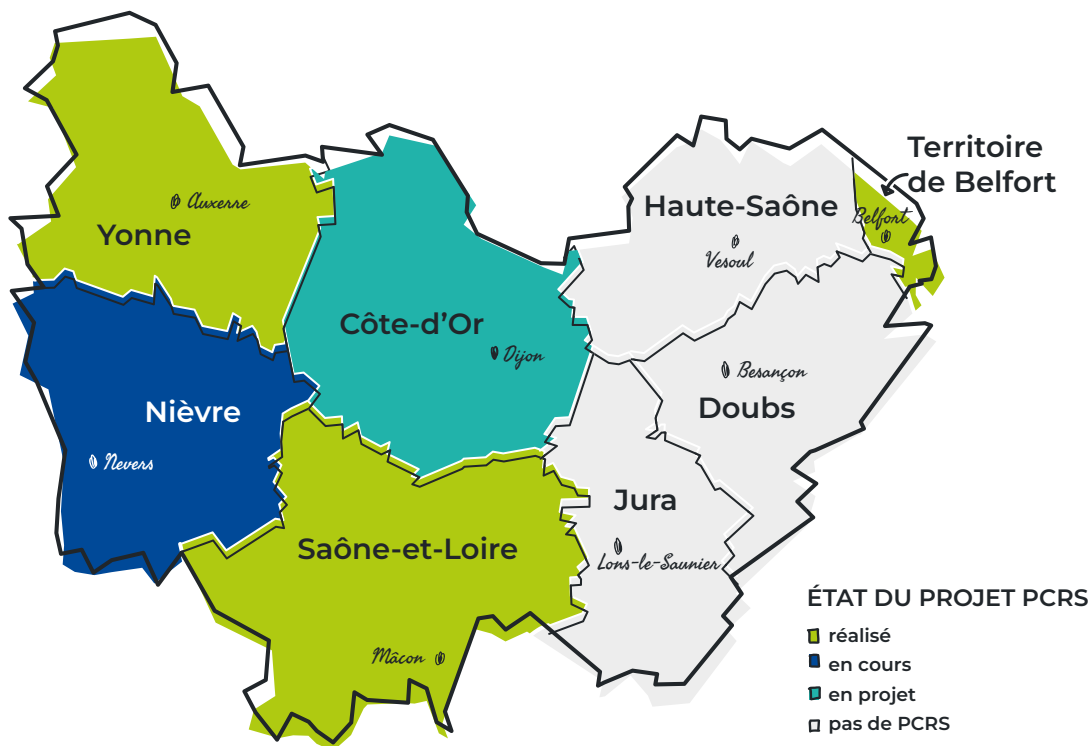
Aujourd'hui, le SDEY est à la recherche de partenaires....



Le SDEY pour vous accompagner

LE PCRS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Seuls les départements Saône-et-Loire, Territoire de Belfort et Yonne se sont dotés d'un PCRS.



LE FINANCEMENT

Le SDEY a fait produire le PCRS sur tout le territoire de l'Yonne en collaboration avec l'IGN-F et ENEDIS.

Les autres acteurs gestionnaires de réseaux pourront dès 2024 accéder à cette donnée au travers de notre règlement financier. Ce partenariat permettra aux différents gestionnaires d'être en conformité avec la réglementation des DT-DICT.



Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

4 avenue Foch - 89000 Auxerre

Tél. : 03 86 52 22 00 - E-mail : sdey@sdey.fr

WWW.SDEY.FR